

édito

N° 8 – Octobre 2011



Jean-Louis CHAUZY
Président du CESER

Le paradoxe Midi-Pyrénées !

Première région de France pour le taux de croissance depuis 10 ans, +2,6% en moyenne de 2000 à 2010, grâce aux activités industrielles liées à l'aéronautique, l'espace, les systèmes embarqués, la chimie et les productions de santé et cosmétiques, l'agriculture et l'agroalimentaire, activités largement accompagnées par les trois pôles de compétitivité, première région de France pour l'effort en faveur de la recherche et développement, Midi-Pyrénées connaît aussi un niveau de précarité supérieur à la moyenne nationale (10% des salariés gagnent moins de 941 euros par mois, soit 100 000 alors que la moyenne nationale est de 7%) et 182 000 demandeurs d'emplois.

La bataille d'idées que conduit le CESER depuis de nombreuses années pour défendre et promouvoir l'industrie, la recherche, l'innovation, la diversification des activités dans les bassins d'emploi, le soutien aux filières (chimie, bois, agriculture et agroalimentaire) ne doit pas cesser, elle conduirait notre région et notre pays sur le chemin du renoncement.

La première préoccupation des français, c'est l'emploi, l'accès à une formation, un métier.

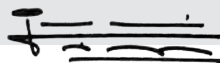
Pour cela, il faut une croissance économique soutenable, mais sans croissance économique, sans développement industriel, il n'y a pas de création de richesses et de recul de la précarité.

Les Etats Généraux de l'Industrie, nous devons les faire tous les jours et le CESER doit rester mobilisé pour faire la promotion de ses propositions sur les grands dossiers d'actualité pour lesquels la Région ou l'Etat nous sollicitent : schémas régionaux ou investissements d'avenir...

La mobilisation en faveur du développement de l'enseignement supérieur et de la recherche dans les territoires que nous avons réussie à Albi le 29 Juin 2010 avec 450 acteurs nous a permis d'anticiper et d'élaborer des propositions, reprises aujourd'hui, par la Région dans son projet de Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

Cette mobilisation du CESER se poursuit pour formuler des propositions sur le contenu des formations, les politiques de sites, l'alternance, la vie étudiante dans une ouverture internationale, mais aussi l'évolution du PRES vers un nouveau modèle d'université comme l'a réussi l'université de Bordeaux. Nous ne devons pas non plus oublier les sorties sans qualification, le décrochage scolaire, rappelés dans notre rapport du 20 Octobre 2010, il y va de la cohésion de notre société.

La loi du 12 Juillet 2010 a modifié la dénomination de notre assemblée, aujourd'hui CESER, et c'est bien ainsi, pour mieux prendre en compte un enjeu du 21^{ème} siècle, la préservation des écosystèmes de notre planète, et pour pouvoir nourrir les 3 milliards d'êtres humains supplémentaires d'ici 2050. Or, il n'y a pas d'agriculture sans eau. Il faut donc un schéma régional et national des réserves en eau pour l'agriculture ainsi que pour les 800 000 habitants supplémentaires. Le décret du 28 Janvier 2011 élargit notre représentation à six nouveaux membres issus de l'environnement et du développement durable portant le CESER de Midi-Pyrénées à 119 conseillers. Cette diversité doit renforcer notre capacité à nous écouter, à débattre, à travailler ensemble pour formuler des propositions utiles à l'intérêt général de Midi-Pyrénées mais aussi à la défense des valeurs que nous devons partager. Ce sont celles de la République : Liberté, Egalité, Fraternité.



■ sommaire

P. 2 - De la dépendance liée à l'âge une question de société

P. 4 - L'innovation moteur essentiel du développement économique

P. 5 - Pour une stratégie industrielle de Midi-Pyrénées au travers des PME/PMI

P. 6 - Les enjeux de la future PAC après 2013 : quels défis pour l'agriculture de Midi-Pyrénées?

P. 8 - Budget 2011 : un budget contraint

Encart central

P. I à VIII

Les sorties sans qualification

P. 9 - Conjoncture : un contexte économique et social difficile

P. 10 - Avis sur l'avant-projet de Schéma National des Infrastructures de Transport

P. 12 - La prise en compte régionale des défis liés au changement climatique et à la perte de biodiversité

P. 16 - Brèves



M-Christine Albaret
rapporteur

DE LA DEPENDANCE LIEE A L'AGE : UNE QUESTION DE SOCIETE

L'augmentation à prévoir, du fait de l'évolution démographique de la population française, du nombre de personnes âgées dépendantes constitue un véritable défi à relever, qui fait l'objet aujourd'hui d'un débat national et qui devrait déboucher sur un projet de réforme dans le courant de l'année 2011. Le Conseil Economique, Social et Environnemental Régional (CESER) quant à lui s'est réuni le 16 Décembre 2010 pour examiner le rapport « De la dépendance liée à l'âge : une question de société. Des propositions pour Midi-Pyrénées », rapport présenté par Madame Marie-Christine ALBARET, apportant ainsi une des premières contributions à ce débat.

Le CESER Midi-Pyrénées avait décidé de se saisir de cette question car la région, du fait de son profil démographique (11,6% de personnes âgées de 75 ans et plus en Midi-Pyrénées contre 9,1% au niveau national), était particulièrement concernée par cette problématique.

Il est vrai que les questions relevant de la prise en charge des personnes âgées et des personnes handicapées peuvent se rejoindre parfois, cependant il est aussi vrai qu'actuellement en matière de protection sociale, les prises en charge des unes et des autres diffèrent. On peut ajouter, chiffres à l'appui, que la dépendance concerne en proportion davantage de personnes âgées et qu'elle tend naturellement à augmenter avec l'âge.

En conséquence, dans le cadre de cette autosaisine, le CESER a décrit le système – complexe – de prise en charge de la dépendance en se plaçant du point de vue de la personne âgée dépendante : de la principale prestation (l'Allocation

Personnalisée pour l'Autonomie, APA) aux services d'aide à domicile et aux différents établissements d'hébergement, en passant par la situation des personnes qui interviennent auprès des personnes âgées dépendantes, que ce soit les aidants familiaux ou des professionnels.

Le CESER a alors axé ses préconisations sur les trois axes que sont les personnes âgées dépendantes, les aidants familiaux et professionnels et les structures et institutions.

La prévention: une des composantes des politiques de santé publique

Ainsi pour le CESER, la limitation des effets de la dépendance doit se penser avant même la survenue des premiers signes de diminution des capacités motrices et sensorielles,

tout au long de la vie. C'est la raison pour laquelle il souligne que la prévention devrait être une des composantes des politiques de santé publiques, auxquelles doivent participer l'ensemble des acteurs, dont les collectivités territoriales et en particulier, la Région. Dans ce cadre, insistant sur l'importance du dépistage, le CESER encourage notamment la mise en œuvre d'une expérience-pilote en Midi-Pyrénées consistant en la création d'un centre de dépistage de la dépendance dans chaque chef-lieu des huit départements de la région.

Améliorer le quotidien des personnes âgées dépendantes

Le CESER a analysé également l'importance que revêt l'aménagement du logement de manière à le rendre confortable, sécurisé et adapté pour favoriser le maintien à domi-

cile des personnes âgées qui le souhaite et souligne le rôle des « gérontechnologies » en la matière.

Ayant mis en évidence le rôle clé joué par les aidants familiaux et, paradoxalement, leur invisibilité sociale, le CESER a demandé la définition d'un statut, porteur de droits sociaux, pour les personnes qui apportent un soutien informel à leur proche dépendant, pour tenter de résoudre notamment l'aspect parfois éprouvant de cette fonction et notamment les conséquences négatives sur la vie privée, professionnelle ou du point de vue de la santé.

Après avoir noté le recours croissant au cours des dernières décennies au dispositif professionnel pour accompagner le maintien à domicile et présenté les difficultés rencontrées par les professionnels qui interviennent au domicile ou en établissement, dans le cadre de son rapport le CESER fait des propositions pour accroître l'attractivité de ces métiers, en valorisant leurs spécificités, en améliorant les conditions de



travail et de rémunération et en faisant progresser la formation et la qualification.

D'un point de vue institutionnel, le CESER préconise également de favoriser l'adaptation des espaces publics pour retarder les effets de la dépendance, notamment en intégrant cette problématique dans les documents d'urbanisme et en favorisant un bon maillage territorial de l'offre de soins.

Le CESER explique les difficultés des associations et des établissements d'hébergement et préconise d'améliorer la coordination et la complémentarité des différents types d'établissements permettant la proximité et la continuité de la prise en charge des personnes âgées dépendantes.

Quel financement et quel choix de société?

Le CESER ne pouvait faire l'impasse sur le financement de la dépendance d'autant que la question est d'actualité. C'est pourquoi son rapport aborde différentes pistes de financement (y compris celles choisies par d'autres pays) sans pour autant faire le choix de l'une d'entre elles. Il présente les problèmes qui se posent, en particulier les difficultés rencontrées par les principaux financeurs de la dépendance, les Conseils Généraux, pour faire face aux besoins croissants, dans un contexte économique peu favorable.



crédit photo : Didier Taillefer

Toutefois, le CESER a insisté sur le fait que ce débat ne soulève pas que des enjeux financiers mais revêtait également une dimension philosophique et constituait bien un choix de société. Avant d'opter pour telle ou telle solution technique, il est alors nécessaire de se placer sur le plan des valeurs et de se mettre d'accord sur ce que la société est prête à mettre en œuvre pour que chacun puisse vivre – et vieillir – dignement.

Le CESER a estimé primordial, pour appréhender la question de la dépendance de se détacher d'une approche sectorielle, financière et quantitative pour adopter une vision plus globale et qualitative.

Cela devait commencer par un changement de regard sur le vieillissement, qui doit être appréhendé comme un processus naturel et non comme un problème. Il s'agit de définir un projet de société plus solidaire qui intègre, respecte et responsabilise les personnes âgées.

Les solutions au défi que pose la dépendance devront ainsi s'attacher à respecter les droits à la dignité, à la liberté de choix des personnes âgées (que chacun est destiné à devenir). Autrement dit, il est nécessaire de revaloriser l'image des personnes âgées et surtout de développer des politiques territoriales

Le CESER plaide pour le statut des aidants familiaux qui jouent un rôle fondamental.

qui tiennent compte de leurs propres capacités à porter un projet social, à être actrices de leur devenir et à contribuer au vivre ensemble.

L'enjeu est de trouver les modalités d'un bien vivre ensemble pour bien vieillir ensemble, sachant qu'il n'y a pas une seule bonne solution mais bien des solutions différentes, adaptées à la situation économique, sociale, psychologique de chaque personne. ■

L'INNOVATION MOTEUR ESSENTIEL DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE



Daniel Thébault
Rapporteur

Dans le cadre de la stratégie de Lisbonne, l'année 2009 a été déclarée par les instances européennes « année européenne de la créativité et de l'innovation » proclamant ainsi que la créativité constituait l'une des principales clés de réussite dans une économie mondialisée. Parallèlement, la Commission Européenne et la France ont demandé à chaque région d'établir une Stratégie Régionale de l'Innovation (SRI) assortie d'un plan d'actions.

Le 20 Octobre 2010, le Conseil Economique, Social et Environnemental Régional (CESER) adoptait un avis sur l'innovation en Midi-Pyrénées dont le rapporteur était M. Daniel THÉBAULT.

Des moyens très importants sont consacrés à l'innovation en Midi-Pyrénées et le CESER a jugé opportun dans un premier temps de présenter un état des lieux des principaux acteurs de l'innovation en région et d'examiner également les modalités de mise en oeuvre de la SRI au moment même où la gouvernance et son plan d'actions se mettaient en place. Pour conduire ses travaux, le CESER s'est appuyé sur les auditions de différents acteurs et sur le diagnostic de la SRI. Ce dernier a mis en évidence l'existence en Midi-Pyrénées d'un potentiel de recherche publique et privée et des compétences très importants, un grand dynamisme en matière de partenariats technologiques, et un impact sur le tissu économique.

Les préconisations du CESER

Toutefois, la création de valeur et l'attractivité se trouvent en deçà du potentiel régional, et le CESER a fait un certain nombre de propositions destinées à renforcer la lisibilité et l'efficacité des dispositifs de soutien à l'innovation, par ailleurs complets, parmi lesquelles on retrouve :

➔ **la création d'une Agence Régionale de l'Innovation et du Développement Durable, en fusionnant MPE et MPI et en y associant l'Incubateur.**

➔ **l'accès plus facile aux dispositifs d'aides à l'innovation, notamment pour les PME/PMI en demandant au Conseil Régional la constitution de « chefs de**

projets innovation », interlocuteurs uniques des entreprises pour les demandes d'aides à l'innovation. Ces « chefs de projets innovation », en lien avec les structures régionales pour l'innovation, accompagneraient les entreprises, les PME/PMI dans la globalité de leur démarche : prospection et sensibilisation des PME à l'innovation, aide à la formalisation des questions, élaboration de leurs dossiers de demande d'aides, recherche de compétences.

➔ **le renforcement de l'Incubateur Midi-Pyrénées considéré comme « un espace de sécurité pour prendre des risques »** afin qu'il puisse mieux assurer ses missions de détection et d'évaluation, d'accompagnement plus actif pendant l'incubation et de présence qui doit être soutenue pendant la phase de post incubation.

➔ **un Fonds d'Amorçage ambitieux**, en effet pour le CESER, le Conseil Régional devrait prendre l'initiative de doter la région d'un nouveau fonds d'amorçage ambitieux pour contribuer à l'émergence de nouvelles entreprises innovantes.

➔ **la création d'une SATT Régionale performante** : dans le cadre du Grand Emprunt (appelé aussi Investissements d'Avenir), le PRES « Université de Toulouse » porte un projet de création d'une SATT (Société d'Accélération du Transfert de Technologies). Le CESER recommande que tous les acteurs concernés participent à la conception de ce nouvel outil.

➔ **Pour le CESER, l'innovation est également sociale et sociétale** : avoir une culture de l'innovation apparaît donc comme un élément indispensable pour la promouvoir ou simplement la comprendre. Sa promotion devrait être inscrite tant dans le système éducatif initial, que dans le cadre de la formation continue.

➔ **Le CESER recommande une meilleure visibilité de l'ensemble des formations existantes relatives au management de l'innovation. A l'initiative du PRES « Université de Toulouse », le dispositif pourrait évoluer si besoin vers une offre plus complète et cohérente.**

Le CESER considère que le Conseil Régional pourrait par ailleurs être à l'initiative de rencontres et de forums régionaux sur l'innovation sociale qui permettraient de débattre sur des retours d'expériences et de projets territoriaux d'innovation sociale en entreprises.

Il souhaite également que le Conseil Régional soit l'initiateur de rencontres professionnelles annuelles ou bi-annuelles consacrées à l'innovation entre porteurs d'idées et chefs d'entreprises.

➔ **Enfin, le CESER Midi-Pyrénées, qui représente la société civile dans ses composantes économiques, sociales et environnementales, a sollicité à nouveau l'Etat et la Région pour être associé à la gouvernance de la Stratégie Régionale de l'Innovation. Le CESER se félicite d'avoir été entendu. ■**



En raison des difficultés rencontrées par le tissu industriel régional, aggravées par la crise, le Conseil Economique, Social et Environnemental Régional a examiné et adopté le 11 février 2011 l'avis «Pour une stratégie industrielle de Midi-Pyrénées au travers des PME-PMI» présenté par M. Pierre MOLETTE.



Pierre Molette
rapporteur

POUR UNE STRATEGIE INDUSTRIELLE DE MIDI-PYRENEES AU TRAVERS DES PME-PMI

Pour le CESER de Midi-Pyrénées, les PME/PMI sont essentielles à la croissance durable des territoires, et le rapport fait des préconisations à la fois pour maintenir et développer l'industrie régionale, et pour préparer l'avenir dans un contexte d'économie mondialisée, de financiarisation de l'économie et des entreprises, et de grandes mutations telles que l'explosion des technologies de l'information et de la communication, ou la prise en compte des questions environnementales.

En préambule, le CESER estime que les "entreprises structurantes", c'est-à-dire celles dont le poids économique est fort ou dont la présence est essentielle à l'activité et la vie d'un territoire ou déterminante dans une filière, doivent être l'attention de toutes les politiques; il considère que l'analyse, notamment par les chercheurs de Midi-Pyrénées, des données statistiques, économiques et sociales, collectées régulièrement, est nécessaire pour connaître la situation de l'industrie et ses évolutions, et pour étayer la politique régionale.

Le CESER a ainsi proposé une stratégie autour d'actions à mettre en œuvre.

➔ **développer les compétences et les qualifications des hommes et des femmes**, pour en augmenter le niveau général, et pour préparer et accompagner les mutations, notamment par la mise en place de Gestions Prévisionnelles des Emplois et des Compétences (GPEC) aussi bien sectorielles que territoriales.

➔ **identifier les filières prioritaires** pour harmoniser les politiques des acteurs économiques; structurer toutes les filières industrielles, en favorisant les transversalités, sources potentielles d'enrichissement et d'innovation.

➔ **renforcer l'accompagnement des PME**, notamment par un suivi individuel d'un portefeuille d'entreprises structurantes et par l'apport de réponses aux enjeux essentiels de la transmission d'entreprise.

➔ **soutenir l'accès aux marchés**, notamment par le développement de l'innovation et l'amélioration des relations des PMI avec les laboratoires de recherche au travers de centres de recherche et d'innovation décentralisés et mutualisés en lien avec les différentes filières; par le développement des exportations; par la création d'une «marque Midi-Pyrénées» qui assurerait la promotion et le rayonnement des produits de la région;

➔ **faciliter le financement**, en créant et en gardant la maîtrise d'un véritable fonds de développement régional pour aider au financement en fonds propres des PMI; entreprendre une réflexion pour la création d'un «pôle financier public régional» pour soutenir la politique industrielle régionale; pérenniser le dispositif de médiation du crédit.

Le CESER tient à rappeler la nécessité du développement du dialogue social aux niveaux de l'entreprise, du territoire (notamment via la création de «commissions paritaires territoriales»), et de la région, et recommande au Conseil Régional d'organiser avec les partenaires sociaux une rencontre régionale pour débattre de ces sujets.

Le CESER propose que les entreprises se saisissent des bonnes pratiques édictées dans la nouvelle norme ISO 26000 relative à la Responsabilité Sociale des

Entreprises (RSE) et qu'elles soient accompagnées pour la mettre en œuvre.

Le CESER insiste aussi sur la nécessité de promouvoir une image positive et attractive de l'industrie et de l'entreprise auprès des jeunes.

Le CESER considère que la région dispose d'un véritable potentiel de développement non seulement avec des nouveaux secteurs d'activités nés des avancées de la recherche et de l'innovation ou répondant aux problématiques environnementales, mais également en raison de l'existence de matières premières locales qui pourraient être mieux valorisées.

Des propositions de cet avis ont été reprises en grande partie dans le cadre du Schéma Régional de Développement Economique et du Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche adoptés le 27 juin 2011 par le Conseil Régional.



LES ENJEUX DE LA FUTURE P.A.C. APRES 2013 : QUELS DEFIS POUR L'AGRICULTURE DE MIDI-PYRENEES ?

Le 11 Février 2011, le Conseil Economique, Social et Environnemental Régional de Midi-Pyrénées par la voix de Michel BAYLAC a présenté un avis sur « les enjeux de la future politique agricole commune après 2013 ». Il a prolongé ainsi sa réflexion initiée lors de l'adoption en mars 2006 de son avis sur « la réforme de la politique agricole commune en Midi-Pyrénées ». Cet avis avait été sollicité par le Conseil Régional qui souhaitait disposer d'une analyse sur les conséquences d'une réforme restrictive de la politique agricole commune sur la structure de la production agricole régionale et sur l'emploi agricole en Midi-Pyrénées. La première mission de l'agriculture est de pouvoir nourrir tous les hommes, en France, en Europe, dans le monde.

Aujourd'hui dans ce nouvel avis, le CE-SER rappelle avec des références à l'appui que l'agriculture, les industries agro-alimentaires et les services liés aux activités agricoles sont le premier employeur de Midi-Pyrénées avec plus de 100 000 emplois, soit l'équivalent des emplois régionaux des secteurs de l'aéronautique et du tourisme confondus. Il s'agit bien d'un acteur majeur du développement régional. Il rappelle que l'agriculture midi-pyrénéenne ne vit pas dans un univers clos. Elle est influencée par le marché mondial, elle est régie par les accords internationaux et la Politique Agricole Commune, elle est aussi encadrée par les décisions nationales traduites dans la loi de modernisation agricole. Cet avis en fait l'analyse.



Crédit photo : J.Ramière - Nature Midi-Pyrénées



Le CESER présente les différents défis à relever pour la région Midi-Pyrénées en raison de la révision à mi-parcours de la PAC et de la perspective d'une réorientation des engagements communautaires en matière agricole à l'horizon 2013, et cela à la lumière des enjeux alimentaires, environnementaux, économiques, sociaux et d'aménagement du territoire par ailleurs analysés.

Pour répondre à l'ensemble de ces enjeux, le CESER souhaite que l'attention soit portée à toutes les formes d'agriculture présentes sur le territoire de Midi-Pyrénées et souligne que tous les acteurs professionnels et institutionnels ont un rôle à jouer dans l'adaptation de l'agriculture à ce nouveau contexte.

Pour répondre aux défis à venir

Il apparaît fondamental pour le CESER que des actions fortes en faveur de l'installation soient menées car le renouvellement de la population agricole est la condition première au maintien et au développement de l'agriculture en Midi-Pyrénées. Une intervention forte du Conseil Régional dans les instances et dispositifs d'attribution du foncier devrait permettre la mise en œuvre d'une telle politique.

Il est souhaitable que la création de valeur ajoutée dans la production agricole et agro-alimentaire soit au cœur du développement du secteur agricole. Elle est génératrice d'emplois



Crédit photo : Chambre Régionale d'Agriculture Midi-Pyrénées

et garante d'une plus forte indépendance de l'agriculture aux aides communautaires. La structuration des filières de proximité et des circuits courts et le développement de l'industrie agroalimentaire régionale sont une nécessité.

L'identification des produits régionaux à travers une marque « ombrelle » renforcerait l'image des produits issus de l'agriculture régionale et permettrait une meilleure reconnaissance de la production locale (produite et transformée en Midi-Pyrénées). Etendue à d'autres secteurs d'activité, elle serait source d'une solidarité régionale en imposant l'utilisation d'une production locale.

Le CESER rappelle que l'agriculture régionale a un rôle important à jouer en matière de gestion durable de la biodiversité et des ressources naturelles. Elle a un fort potentiel en particulier en matière de réduction des émissions des gaz à effet de serre issus du secteur agricole et des autres secteurs (résiden-

tiel, transport, industrie). L'ensemble des mesures visant cet objectif doit être soutenu.

Quant aux problématiques agricoles, dont celles liées à l'activité d'élevage, elles doivent être prises en compte dans l'élaboration des documents d'urbanisme et le CESER demande que les SCOT en tiennent compte, et que plus globalement, l'ensemble des communes soit couvert par un document d'urbanisme.

Le CESER souhaite que la reconnaissance des spécificités territoriales soit maintenue par l'Union européenne à travers un zonage qui adapte les interventions communautaires aux territoires (zones défavorisées, zones de montagne). Cette reconnaissance contribue au maintien d'une activité agricole sur la plus grande partie du territoire régional (97% de Midi-Pyrénées est classé en zones agricoles défavorisées).

Pour le CESER, la création du Pôle de compétitivité AgriMip-Innovation en région Midi-Pyrénées est un véritable atout pour l'ensemble des acteurs régionaux de l'agriculture et de l'agroalimentaire. Il doit permettre à l'agriculture régionale d'assumer le rôle multifonctionnel qui lui est désormais demandé. L'ensemble des acteurs de la filière doit s'en saisir et s'inscrire dans un travail en coopération et en synergie à travers le concept « d'agro-chaîne ».

Une production diversifiée et rémunératrice pour l'agriculteur, l'assurance des produits sains de qualité, l'emploi, le respect de l'environnement dans le cadre d'un aménagement durable sont des enjeux fondamentaux pour le développement de l'agriculture et le CESER portera l'ensemble de ses propositions lors de l'élaboration du futur Plan régional pour l'agriculture durable. ■

BUDGET 2011 : UN BUDGET CONTRAINT



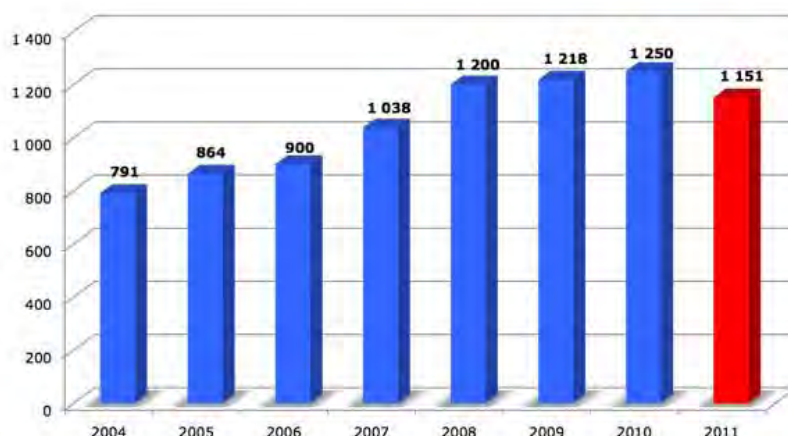
M. Bruno LAFAGE, rapporteur de cet avis adopté par le Conseil Economique, Social et Environnemental Régional (CESER) le 16 Décembre 2010, a rappelé que c'était une nouvelle fois dans un contexte de crise économique et financière, de profonds changements fiscaux et d'incertitudes institutionnelles que le Conseil Régional de Midi-Pyrénées avait élaboré son budget primitif. Ce dernier d'un montant de 1 151 M€ est en diminution pour l'année 2011.

On constate que l'évolution de plus de la moitié des ressources du Conseil Régional dépend de la décision de l'Etat dans le cadre de la loi de finances, et peut être diminuée ou gelée d'une année sur l'autre. Par une politique de rigueur de ses dépenses de fonctionnement, l'autofinancement dégagé par le Conseil Régional continue de se maintenir et ses capacités d'emprunt sont préservées.

En dépit de ce contexte contraint, les Schémas et Programmes en cours d'élaboration devront apporter des réponses ambitieuses. Il apparaît clairement au CESER que les capacités d'emprunt du Conseil Régional Midi-Pyrénées seront un levier important afin d'apporter des réponses à la hauteur des défis à relever.

Budget primitif 2011 de la Région Midi-Pyrénées

Evolution du Budget en Millions d'euros



Le CESER souhaite que le Conseil Régional poursuive le recentrage entrepris sur ses cœurs de compétences (Education/Formation/Enseignement supérieur, Recherche, Economie et Emploi, Développement durable et Transports). S'appuyant sur ses différents avis, le CESER fait plusieurs préconisations en la matière. Ce recentrage doit s'opérer avec comme ligne directrice la réduction de la fracture territoriale. Encore faut-il que soient garanties au Conseil Régional une capacité et une autonomie financières suffisantes, ce qui n'est pas le sens de la dernière réforme fiscale.

En conséquence, le CESER incite le Conseil Régional à financer par l'emprunt, pour ne pas reporter dans le temps, des investissements au service de plusieurs générations, et plus particulièrement des projets

de développement, d'anticipation et de rééquilibrage du territoire.

Face à des ressources de plus en plus contraintes, à la nécessité d'une plus grande efficacité dans leurs utilisations, le CESER rappelle son attachement à l'idée d'une coordination des politiques publiques des Grands exécutifs de Midi-Pyrénées à travers la Conférence des exécutifs. Le Conseil Régional pourrait en prendre l'initiative. Dans la perspective de l'élection future des Conseillers territoriaux en 2014, cette coordination prendrait également toute sa justification en permettant le partage d'une vision de développement régional. ■

Les sorties sans qualification en Midi-Pyrénées

« L'Éducation est liée à toute l'évolution politique et sociale, et il faut qu'elle se renouvelle et s'élargisse à mesure que s'élargissent et se renouvellent les problèmes ».

Extrait du discours du « citoyen Jean JAURES ».



Pierre Requier
rapporteur

Le CESER de Midi-Pyrénées a adopté le 20 Octobre 2010 un avis sur les sorties sans qualification présenté par Monsieur Pierre REQUIER. La particularité de la démarche du CESER est d'avoir considéré l'ensemble du champ des sorties sans qualification et sans diplôme, formation initiale scolaire et formation tout au long de la vie. Pour son avis, le CESER a repris la définition de l'Union européenne : le bagage scolaire minimum pour répondre aux besoins de l'économie de la connaissance est le diplôme sanctionnant le second cycle de l'enseignement secondaire, c'est-à-dire, pour la France, être titulaire d'un CAP, d'un BEP ou d'un BACCALAURÉAT. Si cette certification n'est pas obtenue, la personne est considérée comme « sans qualification ».

Qu'en est-il de ces jeunes sans qualification en Midi-Pyrénées?

Pour établir son diagnostic, le CESER a dû se référer à de multiples sources, les données étant, pour la plupart, nationales. Les écarts se sont avérés importants en fonction des fournisseurs de données. A cela, se sont ajoutées les différences de définitions de référence utilisées selon les sources. Aussi, il s'est appuyé sur le recensement de la population 2006 de l'INSEE qui offre plus de fiabilité et retient comme ordre de grandeur de 3 500 à 4 000 jeunes sortant annuellement en Midi-Pyrénées sans aucun diplôme parmi les 19 à 20 000 jeunes d'une même classe d'âge. Soit environ 20 % des jeunes de 20 à 24 ans.

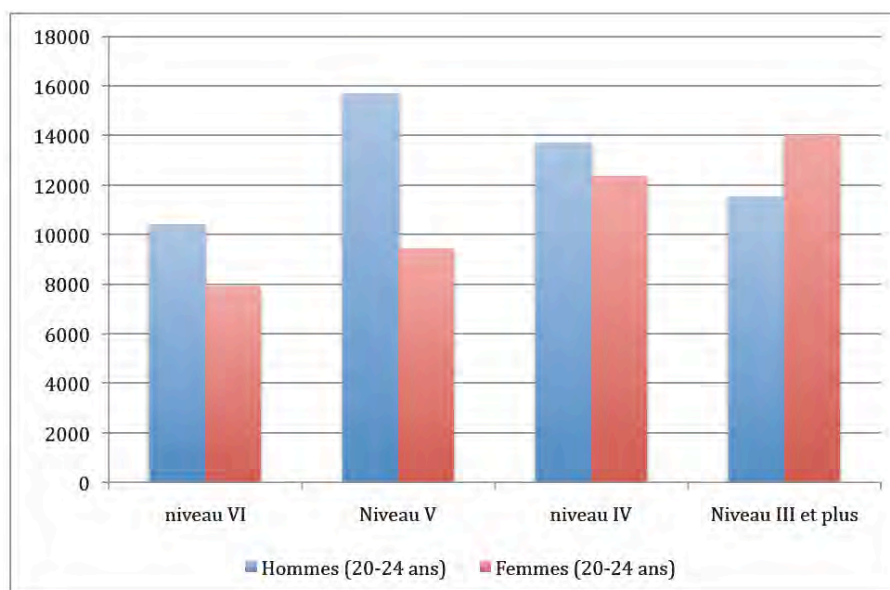
Ces jeunes sans qualification, qui sont-ils ?

Majoritairement des jeunes des milieux populaires, les plus défavorisés, rencontrant le plus de difficultés scolaires et abandonnant leur scolarité en cours de cursus, avant l'examen terminal.

Toutes les sources et les études mettent en évidence de fortes corrélations entre les sorties non qualifiées et non diplômées et ces différentes dimensions enchevêtrées : origines sociales et familiales, origine nationale, hommes/femmes, espace/lieu de résidence, activité des parents/statut d'emploi, rapport au savoir/l'école, aimer ou non apprendre/ pourquoi apprendre, réseaux familiaux et de proximité, moyens ou non de se déplacer, proximité géographique par rapport aux possibilités de formation, d'emplois

Pour le CESER, chacun de ces éléments peut influencer négativement sur le parcours des personnes sans pour autant condamner à l'échec, les situations sont plus complexes et les processus à l'œuvre difficiles à apprécier.

Il considère que le niveau atteint en formation initiale, attesté par le diplôme, en fonction du parcours scolaire réalisé, reste un marqueur important pour l'avenir. Il demeure un « signal » à l'entrée sur le marché du travail et il influence fortement les trajectoires ultérieures.



La déscolarisation concerne les élèves qui arrêtent leur scolarité avant 16 ans (ou à 16 ans révolus, date de fin de la scolarité obligatoire). Cet arrêt intervient le plus souvent au collège.

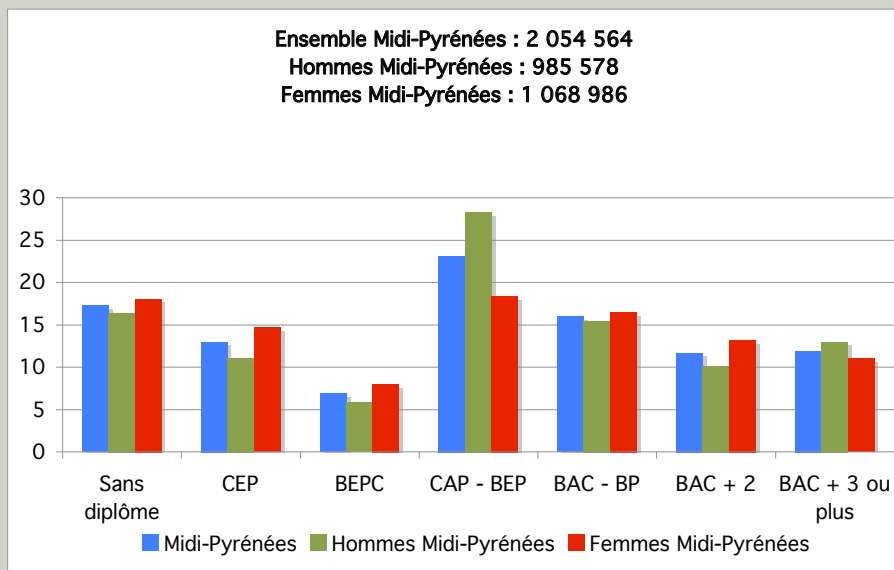
Le décrochage scolaire renvoie à un processus, souvent lent et progressif, et non plus à un public. Il est le résultat de différents facteurs entrant en interaction : le rapport à l'école, aux apprentissages et aux tâches scolaires, la relation aux enseignants, la sociabilité familiale et adolescente, l'estime de soi, etc.

Selon l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI) : « **L'illettrisme** qualifie la situation de personnes de plus de 16 ans qui, bien qu'ayant été scolarisées, ne parviennent pas à lire et comprendre un texte portant sur des situations de leur vie quotidienne et/ou ne parviennent pas à écrire pour transmettre des informations simples ».

VI	Abandon sans diplôme à la fin de la scolarité obligatoire (16 ans)
V bis	Poursuite d'études pendant au moins 1 an vers un diplôme de niveau V
V	CAP (certificat d'aptitude professionnelle) ou BEP (brevet d'études professionnelles)
IV	Baccalauréat général, technologique ou professionnel
III	BTS (brevet de technicien supérieur), DUT (diplôme universitaire de technologie), DEUG (diplôme d'études universitaires générales)
I et II	Niveau égal ou supérieur à la licence

Ces jeunes, que deviennent-ils après leur sortie de scolarité ?

Le risque de chômage frappe davantage les non diplômés. La conjoncture économique actuelle avec notamment la disparition des emplois non qualifiés dans des pans entiers de l'économie ne permet plus d'offrir de réels débouchés à ces jeunes non qualifiés et non diplômés. Globalement, trois ans après la fin de leurs études, leur taux de chômage est de 32 % contre 14 % pour l'ensemble. Il atteint 38 % pour les jeunes femmes, 29 % pour les jeunes hommes.



Source : INSEE - statistiques locales - chiffres clé juin 2009 - diplômes et formation
Recensement de la population 2006 - exploitation principale.

Parcours scolaires : estimation des sorties par niveau

Rentrée scolaire		1997	2005
Sorties au niveau VI et V bis – sortants sans qualification selon la définition du Ministère de l'Éducation nationale (1)			
Académie de Toulouse	Flux	2 290	1 240
	% des sortants	7,7 %	4,1
France métropolitaine	Flux	61 370	42 110
	% de sortants	8,8	5,5
Sorties au niveau V			
Académie de Toulouse	Flux	6 810	6 900
	% des sortants	22,8	22,6
France métropolitaine	Flux	192 540	188 010
	% de sortants	24,0	24,5
Sorties au niveau IV			
Académie de Toulouse	Flux	20780	22 390
	% des sortants	69,5	73,3
France métropolitaine	Flux	517 160	537 220
	% de sortants	67,1	70,0

(1) Rappel : pour cette définition, c'est la dernière classe fréquentée qui détermine le niveau atteint et non le diplôme obtenu.

Quels sont les dispositifs existants de lutte contre les sorties sans qualification et sans diplôme ?

Ils sont nombreux et permettent aux jeunes d'éviter la marginalisation en les maintenant en contact avec le milieu du travail, en les faisant bénéficier d'allocations et ainsi d'échapper à une exclusion non réversible. Pour autant, ce sont les jeunes les plus démunis qui rencontrent de plus en plus de difficultés pour bénéficier des mesures d'insertion professionnelle...

LES PRECONISATIONS DU CESER

Assurer à tous les élèves en formation initiale une qualification et un diplôme

En veillant à assurer les premières acquisitions et à redonner confiance en l'école. La maîtrise des savoirs de base, lire, écrire et compter, s'exprimer, est un enjeu national à réaffirmer et surtout à mettre en œuvre de la maternelle à la fin de la scolarité obligatoire.

Parmi ses propositions, le CESER préconise de mettre en place des outils nationaux d'évaluation partagés par la communauté éducative avec des outils fiables faisant consensus. La scolarisation précoce jouant un rôle clé dans l'acquisition des savoirs, le CESER considère que l'effort doit être porté sur la généralisation de la scolarisation des enfants de 2, 3, 4 et 5 ans à l'école maternelle.

Il estime nécessaire une réflexion ouverte sur les rythmes scolaires et réaffirme le principe de « la place de l'élève au centre du système éducatif ». Il recommande des classes hétérogènes à effectif réduit, souligne l'importance de la diversification des approches pédagogiques, de l'individualisation, de la pluridisciplinarité ... Ce qui induit une meilleure répartition des moyens, voire leur accroissement pour les premiers apprentissages.

Pour favoriser le regroupement géographique et rendre l'enseignement primaire par cycle effectif, le CESER invite les autorités académiques, les communes et les intercommunalités à instaurer un véritable dialogue et construire un « schéma départemental de l'enseignement primaire » sur leur territoire.

Il propose à l'Académie de Toulouse qui souhaite réduire drastiquement les redoublements de conduire le suivi d'une cohorte d'élèves de 6 à 16 ans sans redoublement dans le cadre d'une expérimentation.

Il recommande par ailleurs que le « livret personnel de compétences » reste un outil de suivi de la scolarité strictement personnel, ne devant pas venir en concurrence avec le diplôme ou s'y substituer, et de veiller à l'articulation des différents outils de suivi.

Le poids des situations familiales

Parole de principale :

« Il y a peu de décrochages scolaires qui ne soient pas liés au milieu social défavorisé »

Parole de proviseurs :

« Le déclencheur de l'abandon est une situation sociale, une situation familiale. Elle est déterminante et se traduit par des retards scolaires, des décrochages successifs, souvent non décodés, jusqu'à l'abandon. »

« Le milieu environnemental, avec le cadre culturel, socioculturel, économique et familial, est primordial et déterminant pour le jeune car il lui permet de travailler dans la stabilité mais il peut le détourner du savoir et des savoirs. Le jeune a une histoire, il connaît et vit une situation particulière. »

Parole de chercheur

« L'échec à l'école est l'aboutissement d'un lent processus de désintérêt à l'égard de l'école qui est devenue une obligation et non une chance, une contrainte ne faisant pas sens, une situation perçue sans intérêt et sans lien avec la vie » José ROSE – CEREQ – Net.doc n° 53 « la « non qualification » Question de formation, d'emploi ou de travail ?



Le CESER de Midi-Pyrénées préconise également le décloisonnement disciplinaire et la mise en place d'un réel accompagnement des élèves au sein du système scolaire. Il est urgent de passer de la culture de l'évaluation par le décompte des erreurs et leur sanction à une évaluation « positive » fondée sur la confiance et la valorisation des acquis, qui redonne assurance, estime de soi et espoir de progresser. Pour lui, « **enseigner est un métier qui s'apprend** », aussi la formation des enseignants est un enjeu pour l'avenir. Il lui paraît indispensable de mesurer les effets de l'assouplissement de la carte scolaire, de mettre en place des mesures de régulation pour éviter les "ghettos scolaires" et trouver une nouvelle "sectorisation équilibrée" des établissements.

Les Conseils Départementaux de l'Éducation Nationale, le Conseil Académique de l'Éducation nationale sont les instances appropriées pour dégager une vision globale et veiller à une meilleure répartition du service public de l'Éducation dans les territoires de Midi-Pyrénées.

En ce sens, le CESER demande que les autorités académiques et les collectivités territoriales compétentes élaborent ensemble des "schémas départementaux" aussi bien pour le primaire que pour le secondaire.

Veiller à l'appui parental. L'École doit être un lieu de vie ouvert à son environnement afin de créer un lien entre la société et l'élève. Pour favoriser le dialogue entre les équipes pédagogiques, les parents et les partenaires associatifs,



Crédit photo : Didier Taillefer

il est nécessaire de prévoir dans l'école, le collège, voire le lycée, des espaces d'accueil. Les collectivités territoriales compétentes devraient soutenir leur création en les introduisant dans les projets de restructuration et de construction des établissements scolaires.

Veiller à l'accès au « hors temps scolaire » dans le prolongement de l'action de l'École. Il est indispensable de mieux articuler le périscolaire avec le temps scolaire, de mieux articuler les initiatives des collectivités et des associations afin de coordonner une offre diversifiée d'activités. Le CESER propose de relancer notamment la politique des Contrats Educatifs Locaux.

Veiller à gérer au mieux les transitions : le rôle central de l'orientation. L'orientation doit être réellement un élément majeur du projet d'établissement construit collectivement. Il est donc urgent d'augmenter le nombre des conseillers d'orientation et de diversifier leur recrutement. Dans le nouveau contexte d'orientation tout au long de la vie, le CESER de Midi-Pyrénées préconise de mieux articuler les prestations et les actions des fournisseurs d'information pour l'orientation et d'utiliser

des ressources régionales communes réalisées par le CARIF-OREF.

Concernant la voie professionnelle, il appelle les autorités académiques et le Conseil Régional en raison de leurs compétences à mettre en place un dispositif régional d'observation et de veille renforcé. L'observation et le suivi devant aussi porter sur leur accès à l'enseignement supérieur et leur possibilité de réussite. Concernant l'apprentissage, il considère que l'accueil de jeunes, de faible niveau ayant des difficultés dans les savoirs de base, devrait être renforcé et mieux pris en compte dans le fonctionnement des CFA.

Veiller au suivi et à l'aide des jeunes « décrocheurs » du système scolaire. Les initiatives visant à « remotiver et à raccrocher » les élèves à l'école à travers des activités diverses sont à encourager et à multiplier. La Mission Générale d'Insertion de l'Académie de Toulouse doit être confortée dans ses missions, renforcée dans ses moyens pour assurer le maillage du territoire. Des liens systématiques, formalisés et reconnus devraient être établis entre les établissements scolaires et les autres réseaux d'insertion des jeunes.

Assurer à ceux en activité ou demandeurs d'emploi, sans premier niveau de qualification et de diplôme, l'accès à la formation professionnelle tout au long de la vie

Réaffirmation de principes

Au fur et à mesure de l'élaboration des différents avis sur l'Éducation, la Formation et l'Emploi, le CESER de Midi-Pyrénées a construit sa conception de la formation qu'il entend réaffirmer ici afin de lever toute ambiguïté sur ses écrits :

- *La formation initiale de base doit permettre à toute personne de vivre libre, de se comporter en citoyen, de pouvoir exercer un esprit critique, d'accéder à la culture, de se situer sur le plan professionnel et social, de faire des choix éclairés, comme celui de changer de métier.*
- *La formation professionnelle a pour objectif le développement des compétences des actifs (en emploi ou demandeurs d'emploi) et la progression dans leur carrière et tout au long de leur vie professionnelle.*

Optimiser les potentialités offertes par les dispositifs d'orientation et d'insertion. Pour le CESER, la formation professionnelle tout au long de la vie est essentielle et doit avoir pour objectif le développement des compétences des actifs et la progression dans leur carrière. La formation initiale et la formation professionnelle tout au long de la vie participent entre autres à la construction de la cohésion sociale. Il souhaite également la reconnaissance du droit à une « formation initiale différée », au minimum pour les jeunes de " bas niveau de qualification" et ne disposant pas d'une certification reconnue. Pour en faciliter l'accès, il propose d'ouvrir un droit à un crédit d'heures significatif pour les jeunes non qualifiés et non diplômés afin d'acquérir le niveau minimal dans les savoirs de base puis d'accéder à la formation continue tout au long de la vie pour leur promotion professionnelle et sociale.

Le CESER de Midi-Pyrénées insiste sur l'information. Ainsi, les services dématérialisés pour l'accès à l'information actuellement proposés n'ont d'intérêt que s'ils trouvent un prolongement dans des actions de terrain permettant des contacts directs, dans une relation directe, en face à face avec un conseiller, formé spécifiquement à l'accueil et à l'accompagnement des publics. Il demande une communication forte sur les droits à la formation tout au long de la vie, sur les dispositifs d'accès à l'emploi et ceux favorisant la transition

de la formation à l'emploi, sur la diversité des modalités existantes pour accéder à une formation diplômante et à une certification reconnue après la sortie de formation initiale et les valoriser toutes.

Le CESER de Midi-Pyrénées considère que la mise en service en juin 2010 par le Conseil Régional d'un portail Internet sur l'accueil, l'information, l'orientation et l'accompagnement (AIOA) est une avancée importante.

Il souhaite la poursuite de cette action, inscrite dans le cadre du PRDF 2007-2011, étant la première base d'un véritable « schéma régional de l'information et de l'orientation ».

L'identification des jeunes sortis du système éducatif sans qualification et certification reconnue étant délicate, le CESER de Midi-Pyrénées demande au Conseil Régional de souscrire à l'exploitation des données régionales de l'enquête « Génération » du CEREQ et rappelle son opposition à la transmission des fichiers informatisés, portant des informations personnelles.

Il préconise une information approfondie, claire et précise, dans tous les établissements de formation, auprès de tous les élèves, sur les dispositifs d'accueil et d'accompagnement existants qui leur sont dédiés.



Le CESER souhaite également une clarification des actions de chacune des structures d'information et d'orientation et accueillant les différents publics, un développement coordonné de ces structures dans les territoires en fonction des besoins des jeunes, davantage de coopération et de complémentarité entre toutes les structures d'accueil et d'insertion afin d'atteindre tous les jeunes non qualifiés et non diplômés.

Dynamiser les dispositifs de formation dans le cadre du contrat de travail, en considérant le rôle de l'entreprise et celui de la Région. En insistant sur l'alternance, le CESER de Midi-Pyrénées considère que l'apprentissage n'est pas une voie de relégation, ni une voie sélective écartant les plus faibles mais est bien une voie de formation à part entière. L'apprentissage doit avoir les moyens d'accueillir les publics en difficulté et d'accompagner les jeunes apprentis jusqu'à l'obtention de leur diplôme.

L'État doit donc poursuivre son effort pour soutenir les contrats de professionnalisation.

Le CESER de Midi-Pyrénées, comme il l'a déjà proposé à plusieurs reprises dans ses précédents avis, souhaite que le Conseil Régional signe des conventions d'objectifs pour le développement de la formation des jeunes avec l'ensemble des branches professionnelles et qu'il assure la mise en oeuvre des conventions actuelles. Il demande le développement des contrats d'aide à l'emploi (Contrat Unique d'Insertion) à destination en priorité des jeunes non qualifiés. La Région pourrait y participer dans le cadre du PRDF et par le biais des programmes du PRFP.

Il lui paraît également indispensable d'accroître le nombre de contrats d'alternance (apprentissage et contrat de professionnalisation) qui forment, qualifient et dotent les personnes d'une certification reconnue, d'inclure et

d'inscrire cette obligation de formation et de certification à un premier niveau dans tous les contrats d'aide à l'emploi et de généraliser l'obligation pour les structures employeuses de faire progresser la qualification du salarié employé et d'acquérir une certification reconnue. Le CESER de Midi-Pyrénées s'inquiète de l'annonce de la diminution des budgets consacrés à ces contrats par l'État.

Le CESER de Midi-Pyrénées insiste sur le rôle des entreprises et les invite à se mobiliser pour l'accueil des jeunes peu ou pas qualifiés et leur intégration en utilisant tous les dispositifs permettant la qualification et la certification, en particulier le tutorat. Les personnes recrutées doivent être positionnées sur des emplois qualifiants qui leur permettent de progresser.

La « Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences » (GPEC) doit être développée pour inciter par la qualification au sein des entreprises à la progression des carrières et à l'évolution des rémunérations. La prise en compte de l'expérience est importante pour assurer l'évolution de carrière, la VAE trouve ici toute sa signification.

Le CESER de Midi-Pyrénées propose d'intensifier les actions de repérage envers les salariés qui rencontrent des difficultés dans les savoirs de base pour leur permettre d'accéder à des formations de remise à niveau.



Credit photo : Didier Taillefer

Le rôle de la Région dans le cadre du PRDF et du dispositif spécifique de l'École Régionale de la Deuxième Chance

Le CESER de Midi-Pyrénées recommande de faire évoluer le Programme Régional de Formation Professionnelle (PRFP) afin de proposer davantage de formations qualifiantes de base, d'accroître l'accès à la certification, de mieux organiser l'évaluation des actions de formation du PRFP. La Région reste l'acteur pertinent pour piloter efficacement le système régional de formation professionnelle, du fait aussi de son expérience, allant parfois au-delà de ce qui a été transféré par les lois de décentralisation.

Le CESER de Midi-Pyrénées sera très attentif à l'élaboration de ce nouveau CPRDF et il souhaite être associé aux travaux préparatoires comme il l'a été jusqu'à présent par le Conseil Régional.

Le CESER de Midi-Pyrénées approuve la décision d'ouvrir des antennes de l'École Régionale de la Deuxième Chance dans chaque département et recommande, pour leur localisation, de bien prendre en compte les besoins des jeunes et ceux des territoires afin de garantir également un service de proximité. Un partenariat approfondi avec les structures d'insertion déjà implantées dans chaque département pourrait être opportunément mis en place à cette occasion.

École Régionale de la Deuxième Chance (E2C) Les écoles de la deuxième chance sont nées à la fin des années 1990 sous l'impulsion de l'Union Européenne, et à l'initiative des collectivités locales. Elles se positionnent dans le dispositif d'insertion et de formation pour les jeunes de 18 à 25 ans qui ont un niveau scolaire trop faible et une expérience professionnelle insuffisante pour obtenir un emploi stable.

L'accent est mis sur la maîtrise des savoirs fondamentaux (lecture, écriture, calcul, informatique, pratique d'une langue étrangère...).

Elles s'appuient sur un partenariat fort avec les entreprises et instaurent un principe de validation des compétences personnelles et professionnelles.

L'École Régionale de la Deuxième Chance (E2C) a été créée en Midi-Pyrénées en 2004 à l'initiative du Président de Région, Martin MALVY, dans le cadre de l'implication de la Région dans le Grand Projet de Ville de Toulouse. Depuis cette date, 724 jeunes ont été accueillis, répartis sur 56 promotions, et 628 ont bénéficié de la formation. Jean-Louis CHAUZY est membre du Comité national de labellisation des Ecoles de la Deuxième Chance au nom de l'Association des CESER de France.

La problématique des « sorties sans qualification et sans certification » débouche sur la conception même de notre société. Pour le CESER de Midi-Pyrénées, lutter contre les sorties sans qualification et sans certification nécessite la mobilisation de tous les acteurs tant au plan national qu'au plan régional pour construire une société "solidaire" qui ne laisse personne au bord du chemin, une société de "l'inclusion" ouvrant sur la promotion sociale. Et, plus d'un siècle plus tard, il clame toujours avec Jean JAURÈS : « IL FAUT ÉDUCER LA FRANCE ».



Marie-Jeanne
DERELLE
rapporteur

CONJONCTURE : UN CONTEXTE ECONOMIQUE ET SOCIAL DIFFICILE

Cette année, le Conseil Economique, Social et Environnemental Régional Midi-Pyrénées a initié un débat, le 20 Octobre 2010, sans vote sur la conjoncture régionale, recueillant ainsi plus largement les sensibilités de l'assemblée.

Il a constaté pour Midi-Pyrénées une sensible amélioration de l'activité économique au 1^{er} semestre. L'industrie a bénéficié d'une reprise de la demande nationale et des exportations à l'exception des Industries Agro-Alimentaires et des équipements électriques, électroniques et informatiques.

Le secteur de la construction a connu une légère amélioration, les travaux publics un recul de l'activité depuis 6 mois.

L'ensemble des composantes du secteur tertiaire (commerce, services aux entreprises, transport) a connu une reprise de l'activité.

Sur le 1^{er} semestre 2010, 15 600 entreprises ont été créées en Midi-Pyrénées, dont 63% sous le régime d'auto-entrepreneur tous secteurs confondus (sauf industrie).

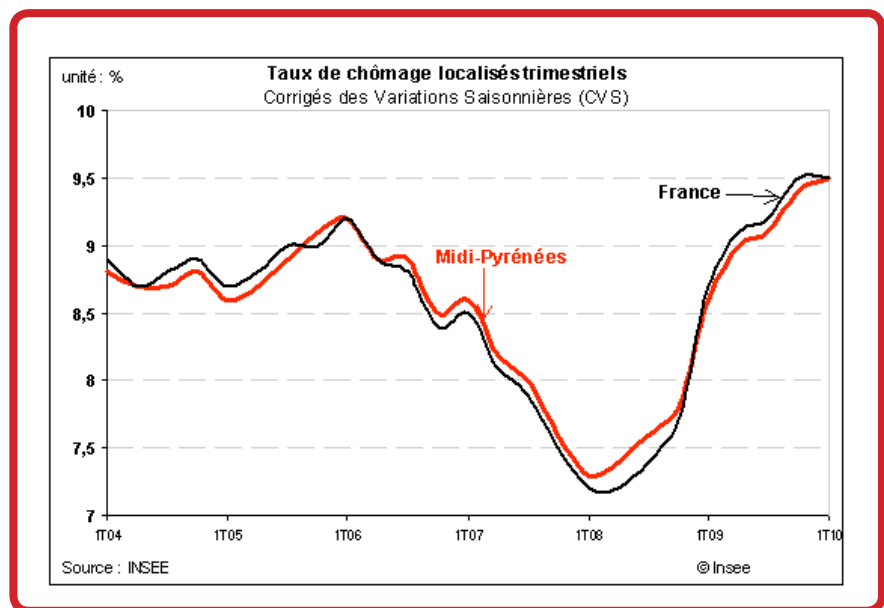
L'emploi salarié des secteurs marchands a légèrement progressé au 1^{er} trimestre (+0,3%) alors que la région détruisait des emplois depuis 2008.

Le secteur tertiaire en a le plus créé au cours de ce début d'année. Au 2nd trimestre, l'amélioration du marché du travail dans l'industrie (sauf IAA) s'est traduite par des recrutements en CDD et un recours au travail intérimaire.

Sur la situation sociale, le CESER note que fin juillet 2010, Midi-Pyrénées comptabilisait 187 700 demandeurs d'emploi (+9,8% en un an), le chômage augmentant plus vite en région que la moyenne nationale. Plus de la moitié des demandeurs d'emploi (52,5%) sont des femmes, cependant le chômage a le plus progressé chez les hommes (+10,5% contre +9,1%). Les 12 derniers mois ont été défavorables aux de-

mandeurs d'emploi seniors (avec +18,4% d'augmentation du chômage pour les 50 ans et +). Dans un même temps, le nombre de chômeurs de moins de 25 ans n'a progressé que de 6,8%, en particulier chez les jeunes hommes. Le recours au chômage partiel a été moins important au 1^{er} trimestre que lors des trimestres précédents, 100 000 heures non travaillées, contre une moyenne de près de 200 000 heures lors des trimestres précédents.

En matière d'environnement, l'année 2010 doit être considérée comme une année charnière. En effet, des améliorations environnementales sont attendues dans les années à venir avec l'instauration en 2010 de plusieurs dispositifs régionaux suite en particulier aux décisions prises lors du Grenelle de l'Environnement. ■



AVIS: AVANT-PROJET DE SCHEMA NATIONAL DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT

Le Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de la Mer a rendu public, le 13 juillet dernier, un avant-projet de Schéma National des Infrastructures de Transport, élaboré en application de la loi n°2009-967 du 3 août 2009 dite « loi Grenelle 1 ». Compte tenu de l'importance d'un tel document pour l'aménagement et le développement de Midi-Pyrénées, le CESER de Midi-Pyrénées a décidé de participer par un avis à la consultation dont ce projet faisait l'objet. Cet avis a été adopté par le Bureau du CESER le 26 novembre 2010.

Les projets retenus pour Midi-Pyrénées

L'avant-projet du SNIT a proposé de structurer la politique de l'État en matière d'infrastructures de transport. La région Midi-Pyrénées est directement concernée par un certain nombre de projets.

■ en matière de développement ferroviaire :

- La Ligne à Grande Vitesse SEA Bordeaux-Toulouse (*avant 2020*)
- La Ligne nouvelle Toulouse-Narbonne (*après 2020*)
- La Desserte de la Bigorre et du Béarn (*après 2020*)
- L'Axe transpyrénéen (*après 2020*)
- L'Aménagement pour accueil des trains longs de Bordeaux-Marseille via Toulouse

■ en matière de développement des transports collectifs

(*par appels à projet*) :

- Le Prolongement de la ligne E du tramway toulousain

■ en matière d'aménagement routier

(*au titre du désenclavement et de l'équité territoriale*)

- L'Aménagement à 2x2 voies de la RN 126 entre Toulouse et Castres



Les remarques et attentes du CESER Midi-Pyrénées

Le CESER Midi-Pyrénées a tout d'abord salué le souci d'intégration des différentes problématiques liées aux infrastructures de transport (entretien, gestion, développement...) ainsi que la préoccupation de conjugaison des modes de transport dans un souci de développement durable. Il a apprécié tout particulièrement l'inscription d'un projet de ligne ferroviaire nouvelle entre Toulouse et Narbonne qui, complétant la LGV Bordeaux-Toulouse, bouclera la véritable interconnexion « sud » du réseau ferroviaire français à grande vitesse, de Bordeaux à Narbonne via Toulouse. Il s'est félicité de la confirmation du projet d'un axe ferroviaire transpyrénéen au centre du massif mais il attend que ce projet, d'ailleurs reconnu au niveau européen, soit précisé au plus tôt entre la France et l'Espagne afin de ne pas en repousser encore trop longtemps l'indispensable réalisation.

Le CESER a également approuvé l'objectif d'une desserte ferroviaire améliorée du Béarn et de la Bigorre. Il doute toutefois de la possibilité d'y parvenir à partir des lignes existantes. Il a par ailleurs pris acte avec satisfaction du projet d'aménagement lié à l'accueil des trains longs de marchandises sur la liaison ferroviaire Bordeaux-Marseille et souligné à cet égard l'intérêt d'un contournement ferroviaire de Toulouse qui peut aussi apporter de nouvelles perspectives de développement en matière de transports régionaux ou nationaux de voyageurs.

Par contre, le CESER a regretté que l'aménagement à long terme des axes routiers ne soit pas plus précisément acté. Il a ainsi souhaité que le SNIT intègre et affiche clairement tous les projets d'infrastructures routières reconnus d'intérêt national. Soutenant l'objectif d'un haut niveau de sécurité des infrastructures, le CESER a noté que la RN 21 de Limoges à Tarbes mériterait d'être ajoutée à la liste des cas préoccupants justifiant des aménagements routiers. Il a constaté par ailleurs la faible prise en compte générale des problématiques d'infrastructures de transport transfrontalières et souhaité l'inscription au SNIT d'un aménagement complet à 2x2 voies de l'axe européen E9 au sud de Toulouse, jusqu'à Puigcerda.

Au regard des résultats du premier appel à projets, il s'est aussi étonné de la faiblesse du nombre et de l'ambition des projets de développement des transports collectifs urbains en site propre concernant Midi-Pyrénées, singulièrement dans l'agglomération toulousaine. Il a donc indiqué son espoir que le second appel à projets, auquel les collectivités « toulousaines » ont répondu en présentant de nombreux

projets, corrige bientôt cette anomalie.

Plus largement, le CESER a souhaité que la question des déplacements dans les aires urbaines de Midi-Pyrénées fasse l'objet d'un programme d'investissements valorisant les avantages respectifs des différents modes de transport au profit de projets urbains de développement durable. A ce titre, il a notamment appelé l'État et les collectivités territoriales à considérer les questions posées en matière de transit routier et ferroviaire ainsi que les solutions envisageables à cet égard.

Dans le domaine ferroviaire, le CESER s'est inquiété de l'absence de tout projet de développement, voyageurs ou marchandises, de la ligne Paris-Orléans-Limoges-Toulouse et, comme il l'a déjà fait avec ses homologues des Régions Centre et Limousin, a appelé les décideurs nationaux et régionaux à une nouvelle ambition pour cette liaison indispensable au développement des territoires qu'elle dessert.

Enfin, le CESER a souligné que l'avant-projet de SNIT ne saurait non plus ignorer certains problèmes de cohérence stratégique entre, par exemple, la volonté affirmée de promotion du rail par rapport au mode routier et la mise à mal du réseau ferré par fermeture ou désélectrification de certaines lignes ferroviaires (Rodez-Séverac le Château, Montrejeau-Luchon, Béziers-Neussargue...). Il s'est interrogé plus globalement sur les voies et moyens de financement de l'ensemble des actions et des investissements annoncés et a regretté que l'avant-projet de SNIT ne traite pas de cette question centrale. ■

Brève

Le Préfet de Région par courrier du 29 mars dernier a demandé au CESER de se prononcer sur l'avant projet consolidé du SNIT. Les délais particulièrement courts n'ont pas permis à l'assemblée de rendre un avis. Les remarques suscitées par ce document ont fait l'objet d'un courrier reprenant notamment certains des éléments développés dans l'avis déjà présenté antérieurement.



Pascale MAHÉ
rapporteur



Marie-Laurence
BERTRAND
rapporteur

LA PRISE EN COMPTE REGIONALE DES DEFIS LIES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET A LA PERTE DE BIODIVERSITÉ

Le 20 Octobre 2010, le Conseil Economique, Social et Environnemental Régional a adopté un avis sur la prise en compte régionale des défis liés au changement climatique et à la perte de biodiversité co-rapporté par Pascale MAHE et Marie-Laurence BERTRAND.

Cet avis est une contribution à l'élaboration du Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie (SRCAE) et du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) que la Région Midi-Pyrénées devrait adopter fin 2011.

Les conclusions du "Grenelle de l'environnement" ont mis en exergue deux des principaux défis auxquels est aujourd'hui confrontée l'humanité : le changement climatique et la perte de biodiversité. Même s'il s'agit là de questions de dimension planétaire, Midi-Pyrénées ne saurait évidemment s'en désintéresser d'autant, d'ailleurs, que, face à elles, les différents territoires sont loin d'être égaux et que les politiques mises en œuvre doivent être adaptées aux réalités locales.

Une problématique spécifique à Midi-Pyrénées

Au regard du changement climatique et de la perte de biodiversité, Midi-Pyrénées présente une problématique spécifique illustrée par une croissance ex-



Crédit photo : Alain Riom - Massif de Perdiguère

ceptionnelle et disproportionnée des émissions de gaz à effet de serre liées aux transports d'une part et à l'artificialisation du territoire, d'autre part. Ces deux phénomènes sont corrélés à la croissance démographique importante que connaît la région. L'un et l'autre progressent bien plus rapidement

encore que le nombre d'habitants et leur évolution est tendanciellement très supérieure à celle de l'ensemble du territoire national. Cette spécificité régionale trouve sa principale explication dans un étalement urbain relativement incontrôlé, notamment en zone de plaine et de coteaux,

et singulièrement au niveau de l'aire urbaine de Toulouse qui non seulement contribue au recul des terres agricoles et des milieux naturels et en accroît leur fragmentation, mais induit l'augmentation des déplacements et participe de ce fait à l'accroissement des émissions de gaz à effet de serre.



La nécessité d'une action publique

En raison de cette problématique particulière, le CESER soutient l'intérêt au niveau régional d'une action publique dont, outre la limitation des impacts négatifs directs des activités humaines et le progrès des connaissances pour informer et former à la prise en compte des défis liés au climat et à la biodiversité, l'ambition serait de construire des territoires de vie quotidienne plus économes, plus autonomes et plus solidaires par la promotion de la proximité dans toutes les activités économiques et sociales, et son corollaire, le développement de la multifonctionnalité de l'espace.



Crédit photo : Nature Midi-Pyrénées

Des propositions pour la mise en œuvre d'une stratégie régionale

Dans ce sens, le Conseil Economique, Social et Environnemental de Midi-Pyrénées propose la mise en œuvre d'une stratégie fondée sur dix objectifs.

► **1. Favoriser le maintien de la biodiversité dans les écosystèmes agricoles pour préserver leur capacité d'adaptation.** La biodiversité est indispensable à l'agriculture. Pour la conforter, le CESER avance en premier lieu l'intérêt d'un parcellaire agricole qui, tout en se

prêtant à la mécanisation et aux gains de productivité qu'elle autorise, reste de dimension suffisamment modeste pour limiter les risques d'érosion, préserver une certaine diversité paysagère et contribuer au maintien d'écosystèmes différenciés en interrelation.

► **2. Développer des projets agricoles territoriaux de polyculture – élevage.** L'objectif est en fait d'organiser, en complément des grandes filières agro-alimentaires, des systèmes productifs agro-alimentaires locaux permettant non seulement de fixer de l'emploi et de la valeur ajoutée sur les territoires mais aussi d'y développer des coopérations et des solidarités territoriales (entre agriculteurs et entre agriculteurs, transformateurs et consommateurs) favorables à la diversité des usages de l'espace et à une certaine sobriété énergétique.

Dans ce sens, le CESER souligne l'intérêt de promouvoir les logiques de proximité comme un axe important du développement de l'agriculture régionale et, en premier lieu, d'agir sur la commercialisation des produits locaux.

► **3. Soutenir le développement de systèmes agricoles plus autonomes et plus économes.** Il s'agit tout d'abord de retrouver des capacités d'adaptation par la valorisation de l'ensemble des ressources génétiques animales ou végétales disponibles. Au-delà de l'indispensable recherche, dans le respect du principe de précaution, de variétés végétales et de races animales mieux adaptées aux différentes contraintes (températures, sécheresse...), cette ambition renvoie aussi à la reconnaissance du patrimoine existant, en partie « oublié ».

► **4. Promouvoir un tourisme durable, vecteur de développement local.** Le développement souhaitable du tourisme de proximité passe avant tout par la promotion locale de l'offre de tourisme et de loisirs. Plus généralement, les activités touristiques peuvent aussi favoriser l'économie locale via la consommation de produits locaux, notamment alimentaires, dans le cadre de coopérations à encourager avec les producteurs locaux.



Crédit photo : Nature Midi-Pyrénées



Crédit photo : Nature Midi-Pyrénées

➤ **5. Préserver les ressources naturelles qui fondent les activités touristiques.** Pour ne pas "casser la poule aux œufs d'or" que représentent les ressources naturelles pour le tourisme régional en général, les acteurs du tourisme et des loisirs doivent d'abord veiller à limiter les dégradations dont leurs activités sont directement responsables. Un renforcement des partenariats entre collectivités, fédérations sportives et professionnels du tourisme pour adapter les pratiques de sport de plein air (escalade, canyoning, VTT...) dans le sens d'une meilleure préservation des milieux naturels et de la biodiversité est à cet égard souhaitable. L'accès aux sites les plus fragiles demande par ailleurs à être plus précisément maîtrisé par des mesures réglementaires ou pratiques (contingentement, gestion du stationnement, ...).

➤ **6. Maîtriser l'étalement urbain.** A cet égard, le CESER considère tout d'abord qu'une mobilisation accrue, sur ces questions, de l'ingénierie publique existante est sans doute déterminante. A son sens, il est en effet indispensable, qu'au-delà des exercices de planification, les possibilités offertes par les différents outils, législatifs et réglementaires disponibles, soient pleinement valorisées via l'expertise de ces services publics. Un renforcement de l'ingénierie publique est d'ailleurs nécessaire. Pour le CESER, il ne faut pas non plus négliger les possibilités d'une action foncière, notamment sur de grands territoires, et il rappelle à ce propos son souhait que la Région se dote d'un outil foncier. Il l'invite d'ailleurs à reprendre la démarche précédemment engagée en vue de la création d'un Établissement Public Foncier d'état régional.

➤ **7. Promouvoir une approche collective concertée d'amélioration de la performance énergétique des territoires.** Si les objectifs de sobriété énergétique et de diminution des émissions de gaz à effet de serre sont aujourd'hui largement partagés, leur mise en œuvre dépend de nombreuses politiques (énergie, habitat, transport, économie, action sociale, santé...) et de différents niveaux de collectivités (communes, intercommunalités, département, région, Etat) qui doivent être mobilisés à partir d'une stratégie globale permettant de surmonter les contradictions entre des objectifs sectoriels par ailleurs respectables. Aussi, les progrès en matière de consommation d'énergie dans le secteur des transports et l'amélioration des performances énergétiques des bâtiments et des formes urbaines sont les fils conducteurs premiers de cette stratégie.

➤ **8. Préserver et développer les espaces naturels.** La destruction et la fragmentation des habitats naturels se traduisent par la diminution des surfaces utilisables par une espèce ou groupe d'espèces, par l'augmentation des distances qui séparent les habitats naturels. Cette fragmentation, combinée au changement climatique, est de nature à accélérer de façon spectaculaire l'érosion de la biodiversité. De fait, la biodiversité ne peut être maintenue que par une gestion globale du territoire permettant non seulement de conserver ou restaurer des sites naturels remarquables, mais également de préserver ou améliorer la qualité de milieux accueillant des espèces plus communes, en régression ou non.

➤ **9. Prévenir les risques naturels.** La prise en compte de cette préoccupation est déjà prévue via les documents d'urbanisme des collectivités territoriales (SCOT, PLU, permis de construire...) et plus spécifiquement les Plans de Pré-

vention des Risques naturels (PPR), prescrits et approuvés par le préfet, pour réglementer et orienter l'urbanisation et la construction dans les espaces exposés aux risques. Partant de cet acquis, le CESER plaide ainsi d'une part pour que cette prise en compte réglementaire devienne systématique mais surtout pour que les PPR et les documents d'urbanisme soient régulièrement révisés en fonction des nouvelles connaissances disponibles.

➔ **10. Améliorer les connaissances pour former et informer.** Face à de nouveaux besoins de régulation entre l'économique, le social et l'écologique, le CESER estime qu'il est primordial de veiller à ce que les décisions reposent effectivement sur la meilleure base de connaissance du moment. Au regard de problématiques complexes, il s'agit en effet de clarifier au maximum les différents éléments en cause. L'amélioration des outils de connaissance et l'intensification de la recherche en sont les moyens fondamentaux.

L'article 68 de la loi portant engagement national pour l'environnement du 12/07/2010 (Grenelle 2) instaure l'élaboration de schémas régionaux du climat, de l'air et de l'énergie visant à mettre en place une approche globale et intégrée au niveau territorial et à fixer un cadre à l'ensemble des actions entreprises par les collectivités territoriales en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de développement des sources locales et renouvelables d'énergie et d'amélioration de la qualité de l'air.

L'article 121 de la loi portant engagement national pour l'environnement du 12/07/2010 (Grenelle 2) en ce qui concerne la biodiversité prévoit l'élaboration d'un schéma régional de cohérence destiné à mettre en œuvre au niveau de chaque région la trame verte et bleue annoncée dans la loi « Grenelle 1 » en vue de créer d'ici 2012 les continuités nécessaires au maintien, voire à la restauration de la biodiversité.

Pour le CESER, cette stratégie et ses déclinaisons opérationnelles, à la croisée des problématiques climatiques et de biodiversité, sont également porteuses de développement et d'emplois. Elles doivent alors trouver des relais dans l'ensemble des politiques sectorielles menées par les différents pouvoirs publics intervenant en Midi-Pyrénées.

Dans l'immédiat, le CESER appelle en tout cas l'État et la Région à s'en inspirer, tant au niveau des orientations que pour la rédaction des fiches-action, lors de l'élaboration, nécessairement coordonnée, du Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie et du Schéma Régional de Cohérence Écologique. Le CESER veillera à la prise en compte de ses propositions dans les réflexions qui seront conduites d'ici la fin de l'année 2011. ■

Nouvelle composition du CESER

Vu le décret du 27 janvier 2011 relatif à la composition et au renouvellement des conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux, un arrêté préfectoral en date du 18 Avril 2011 a été pris qui modifie la constitution de l'assemblée :

Le Conseil économique, social et environnemental de la région Midi-Pyrénées est composé de 119 membres répartis en quatre collèges :

- 1^{er} collège : représentants des entreprises et activités professionnelles non salariées : 38 sièges,
- 2^{ème} collège : représentants des organisations syndicales représentatives des salariés : 38 sièges,
- 3^{ème} collège : représentants des organismes et associations qui participent à la vie collective de la région : 38 sièges,
- 4^{ème} collège : personnalités qualifiées : 5 sièges.

La composition du 3^{ème} Collège du CESER a été complétée, ce dernier dispose ainsi de 6 sièges supplémentaires.

- Pour représenter l'Union des centres permanents d'initiatives pour l'environnement (Urcpie), il a été désigné Monsieur Gérard MOLENAT
- Pour représenter l'Union régionale des conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (Urcaue), il a été désigné Monsieur Jean-Louis PAULET
- Pour représenter le Groupement régional d'animation et d'initiation à la nature et à l'environnement (Graine), il a été désigné Madame Karine PELOSSE
- Trois personnalités qualifiées ont été choisies en raison de leurs compétences en matière d'environnement et de développement durable :
 - un chef d'entreprise de la filière déchets : Monsieur Bernard NADAL
 - une universitaire spécialisée en droit de l'Environnement (UT1) : Madame Marie-Pierre BLIN-FRANCHOMME
 - un représentant de la Fédération régionale des chasseurs : Monsieur Serge CASTERAN

Le Bureau du CESER est composé dorénavant de 38 membres.

www.ceser-midi-pyrenees.fr

■ INVESTISSEMENTS D'AVENIR

Lors de la réunion du Bureau du 21 Février 2011, M. Dominique BUR, Préfet de Région, accompagné de M. Eric SPITZ, Secrétaire Général aux Affaires Régionales, présentait le programme des investissements d'avenir.

A cette occasion également, M. Gilbert CASAMATTA, Président du PRES Université de Toulouse, présentait l'initiative d'excellence en Midi-Pyrénées faisant le point sur l'état d'avancement des projets et notamment l'évolution de la gouvernance au sein du PRES. Aujourd'hui, le CESER réitère son soutien au président du PRES.

■ UNE SOCIÉTÉ D'ACCELERATION ET DE TRANSFERT DE TECHNOLOGIE POUR L'ECONOMIE REGIONALE

Le CESER a été très attentif au projet de création d'une SATT pour Midi-Pyrénées porté par le président du PRES, le CNRS et la communauté scientifique. Le CESER le demandait dans le cadre de son rapport sur l'innovation en Midi-Pyrénées du 20 Octobre 2010. Le 2 mai dernier, M. Jean-Louis CHAUZY félicitait les porteurs du projet à l'annonce de la labellisation d'une SATT pour Midi-Pyrénées par le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

■ IRT AERONAUTIQUE ET SYSTEMES EMBARQUES

Le CESER, qui a fortement soutenu ce projet, s'est félicité par la voix de son président M. Jean-Louis CHAUZY, de la reconnaissance par le jury international et le Gouvernement de l'Institut de Recherche Aéronautique et Systèmes Embarqués qui a été retenu dans le cadre des Investissements d'avenir.

■ AVENIR D'AIRBUS...EADS...LATECOERE

Dans une lettre ouverte adressée au Président de la République, M. Jean-Louis CHAUZY a rappelé qu'il était urgent, au moment où se préparaient les conclusions des conférences stratégiques sur l'industrie aéronautique et spatiale et les arbitrages de l'Etat sur les investissements d'avenir dont près de 2 milliards d'euros dédiés à l'aéronautique, de renforcer la place de l'Etat au sein d'une industrie stratégique (l'aéronautique et l'espace) construite grâce à de lourds investissements publics depuis plus de 50 ans et de l'associer à des investisseurs soutenant l'industrie et la recherche par une vision à long terme.

Ainsi, le modèle industriel d'Airbus doit être confirmé en construisant une filière française des aérostructures à partir du savoir-faire reconnu de Latécoère, de Sogerma et des filiales d'Airbus Aerolia (St Nazaire et Méaulte).

■ LATECOERE, UNE SOLUTION FRANÇAISE!

Pour le CESER, l'avenir du Groupe Latécoère est primordial.

M. Jean-Louis CHAUZY a rappelé la nécessité de construire une filière française des aérostructures à partir du savoir-faire reconnu de Latécoère, de la filiale d'Airbus Aerolia (usines de Saint-Nazaire en Pays de Loire et Meaulte en Picardie) et de Sogerma. Cet ensemble industriel avec 10 000 emplois, en conjuguant les compétences des bureaux d'étude et des outils de production, avec une vocation internationale par sa taille et ses marchés, devrait contribuer à préserver les emplois et les compétences. Il a demandé à l'Etat et aux collectivités de jouer leur rôle aux côtés des industriels pour faire prévaloir ce scénario, bien sûr avec le soutien du pool bancaire et du Fond Stratégique d'Investissements. C'est la seule voie pour préserver les emplois industriels dans les territoires et apporter les preuves que les efforts financiers en matière de recherche, d'innovation, de transferts de technologies et de formation des hommes sont réalisés pour garder les activités industrielles et les emplois en France.

■ POLE DE COMPETITIVITE AEROSPACE VALLEY ET REUNION COMMUNE DES CESER MIDI-PYRENEES ET AQUITAINE

Les deux Bureaux des CESER des Régions Aquitaine et Midi-Pyrénées se sont réunis à l'agropole d'Agen le 12 Avril dernier en présence de M. Jean-Marc THOMAS, Président du pôle, et de son directeur M. Didier SEILLER. Ce n'est pas la première fois qu'une réunion des deux CESER est consacrée au suivi de l'évolution des activités du pôle de compétitivité Aerospace Valley. La présentation du bilan des actions du pôle et des projets en cours a été suivie d'un échange avec les conseillers des deux régions.

■ RENCONTRE CESER COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND TOULOUSE



Le Bureau du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional s'est réuni le 20 mai dernier à la Communauté urbaine du Grand Toulouse à l'invitation de M. Pierre COHEN. Etaient également présents M. Bernard KELLER, maire de Blagnac et M. Bernard SICARD, maire de Colomiers.

A cette occasion, les membres du Bureau ont pu s'entretenir avec M. Pierre COHEN, après que ce dernier ait présenté les grands projets de la CUGT. M. Jean-Louis CHAUZY a rappelé que le CESER partageait les mêmes préoccupations et souhaitait travailler avec la communauté urbaine. M. Pierre COHEN soulignait que les apports du CESER, qui a un regard complet sur l'ensemble de la région et sur l'aménagement du territoire, seront très utiles à la réflexion que la communauté urbaine conduit sur la place et le rôle de la métropole toulousaine. En réponse à la demande du président de la CUGT, le CESER élaborera sous la forme "d'une autosaisine" un rapport pour "un écosystème de la connaissance, de l'innovation et de la technologie".

■ LE BUREAU DU CESER A L'ENSIACET

Le Bureau du CESER s'est tenu le 20 Juin 2011 à l'ENSIACET (Ecole Nationale Supérieure des Ingénieurs en Arts Chimiques et Technologiques) qui fait partie de l'Institut National Polytechnique de Toulouse (INPT). M. Jean-Marc LE LANN, Directeur, a présenté l'école qui propose un enseignement et une recherche d'excellence dans les Arts chimiques et technologiques, avec cinq départements (chimie, matériaux, génie chimique, génie des procédés, génie industriel). Des élèves sont aujourd'hui placés avant même l'obtention du diplôme, 80% d'entre eux trouvent un emploi trois mois après leur sortie de l'établissement, 100% au bout d'un an. Jean-Louis CHAUZY a rappelé que le rapport du CESER sur la nouvelle chimie adopté en Octobre 2007 a valorisé le poids de la recherche et de l'enseignement supérieur en région.

■ LES MEMBRES DU BUREAU DU CESER REÇUS A LA MAIRIE DE BLAGNAC

Les membres du Bureau du CESER se sont réunis le 30 septembre à Blagnac accueillis par le maire de la ville, M. Bernard KELLER. M. Jean-Louis CHAUZY rappelait à cette occasion que le CESER poursuivait son action de soutien à l'industrie aéronautique et la sous-traitance par la recherche, l'innovation technologique, la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, et travaillait à la diversification des activités industrielles.



Credit photos ville de Blagnac